

Réforme de la gouvernance locale : Entité 11



INFOLETTRE

Restructuration des municipalités de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte et des DSL de Madran, Petit-Rocher-Nord (incluant Devereaux), Petit-Rocher Sud, Laplante, Tremblay, Dunlop, Robertville, Beresford (incluant Petit-Rocher Ouest, Alcida, Dauversière, Free Grant, Nicholas-Denys, Saint-Laurent, Sormany, Lugar, Sainte-Louise, Sainte-Rosette, Val-Michaud)

La réforme de la gouvernance locale

En novembre 2021, après plusieurs mois de consultations, le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, l'Hon. Daniel Allain, dévoilait son Livre blanc qui annonçait une restructuration majeure de la gouvernance locale dans la province. Le cœur de cette réforme est bien entendu la réduction du nombre d'entités locales qui passera de 340 actuellement (104 municipalités et 236 districts de services locaux) à 90 (78 municipalités et 12 districts ruraux) au 1er janvier 2023. Le Livre blanc explique les raisons justifiant la réforme, les principes qui la guident et présente les regroupements mis de l'avant, incluant celui qui nous concerne, soit l'Entité 11. (Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/Promo/localgovreform/docs/Livre-Blanc-FR-Web.pdf>, pages 46 et 47).

Portrait rapide de la nouvelle municipalité

La nouvelle entité 11 regroupera les municipalités et les districts de services locaux (DSL) suivants : Ville de Beresford, Village de Nigadoo, Village de Petit-Rocher, Village de Pointe-Verte, DSL de Beresford, DSL de Dunlop, DSL de Madran, DSL de Laplante, DSL de Petit-Rocher-Nord, DSL de Petit-Rocher-Sud, DSL de Tremblay, DSL Robertville (et des petites parties des DSL de North Tetagouche et de Bathurst). La municipalité comptera désormais une population totale de **14 282 citoyens** et disposera d'une assiette fiscale de plus de 860 millions \$. Elle deviendra ainsi la **4e plus grande ville francophone de la province** avec une population à près de 90% de langue française. Le rassemblement des forces vives des différentes communautés consolidera la capacité de faire face aux défis actuels et futurs, tant au niveau du développement socio-économique et culturel, que des changements climatiques ou encore de la nécessité d'offrir aux citoyens des services diversifiés qui sont à la fois de qualité et abordables.

Le comité de transition



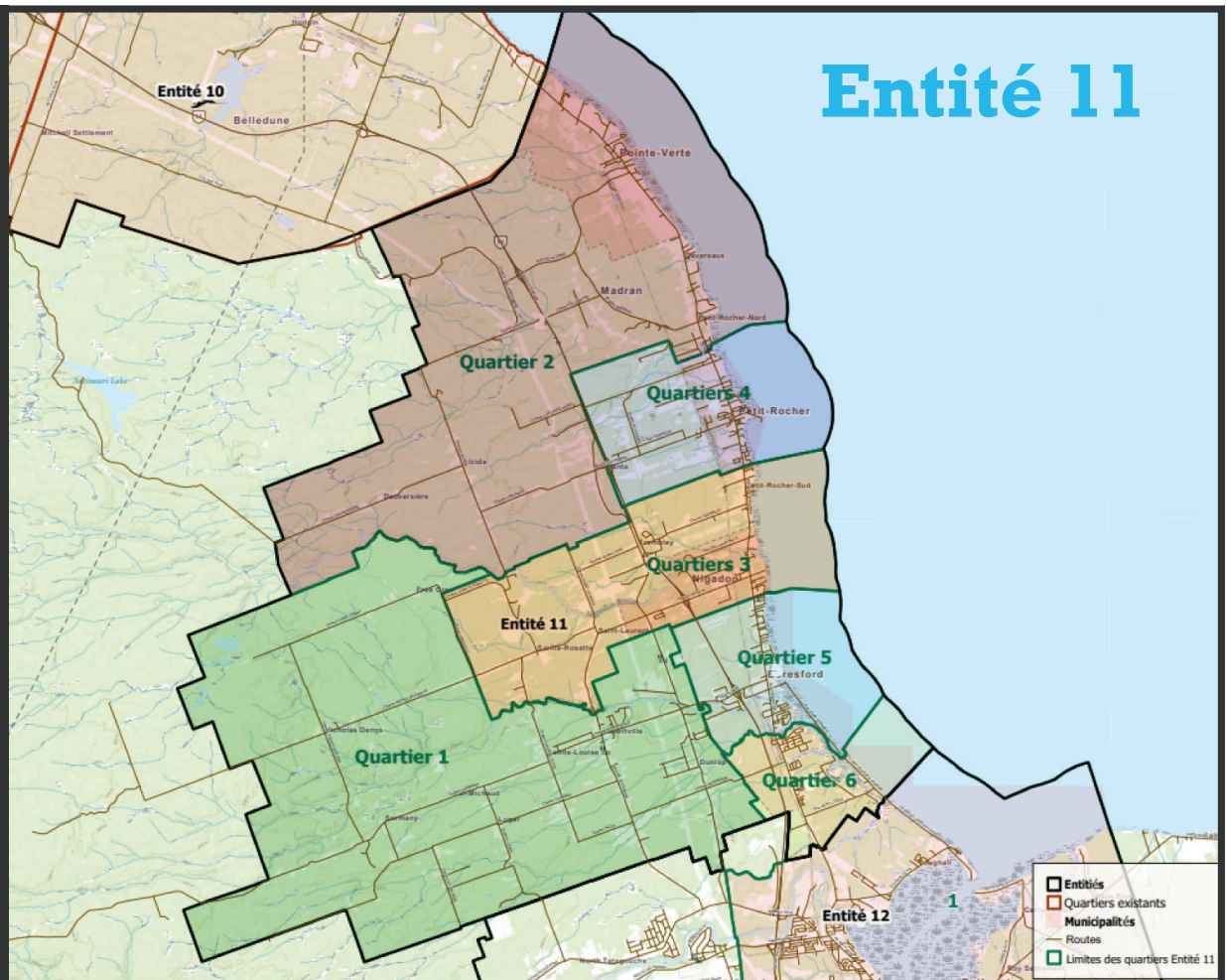
Les présents changements sont le résultat d'une réforme adoptée par le gouvernement provincial. Dans le processus de mise en œuvre, il a été prévu de donner une voix aux représentants des communautés pour prendre certaines décisions importantes en lien avec le fonctionnement de la future municipalité. Avec l'appui d'un facilitateur nommé par la province, le comité de transition, formé de représentants légitimes des communautés, a le mandat de déterminer la structure et le mode de représentation du conseil municipal, les limites des quartiers, de choisir le nom de la municipalité, le type de municipalité et de participer étroitement au processus d'embauche de la direction générale et à l'élaboration du premier budget de la nouvelle municipalité. Le travail du comité a débuté au mois de février dernier et trois rencontres ont eu lieu afin de prendre des décisions sur certains des enjeux énumérés ci-dessus et afin de respecter les échéanciers serrés imposés par la province. Le comité de transition est formé des représentants suivants :

Normand Plourde, DSL de Dunlop,
Angeline Boudreau, DSL de Petit-Rocher Nord,
Paul Robichaud, DSL de Madran,
Donald Gauvin, DSL de Tremblay,
Marie Larivière, DSL de Beresford,
Claudine Savoie, DSL de Robertville,
Edgar Aubé, Ville de Beresford,
Anne Bard-Lavigne, Ville de Beresford,
Charles Doucet, Village de Nigadoo,
Olivier Dilhac, Village de Nigadoo,
Rachel Boudreau, Village de Petit-Rocher,
Gaston Frenette, Village de Petit-Rocher,
Maxime Lejeune, Village de Pointe-Verte,
Ronnie Arseneau, Village de Pointe-Verte,
Frédéric Dion, facilitateur de la transition.

La composition et la représentation au conseil municipal

Une des forces de cette réforme est que les citoyens des DSL seront désormais représentés démocratiquement et pourront faire entendre leur voix en participant au processus électoral. Ils pourront aller voter pour élire les représentants de la municipalité mais également se présenter eux-mêmes pour siéger au conseil municipal. Afin de garantir une représentation à toutes les communautés au sein de la table du futur conseil, autant les municipalités que les DSL, le comité de transition a opté pour une formule hybride, soit une **représentation par quartiers et « à la générale »**. Ainsi donc, le conseil municipal comptera **6 quartiers (avec chacun 1 conseiller.ère), 3 conseiller.ère.s généraux et 1 maire/mairesse pour un total de 10 élus**. Les conseillers de quartiers se feront élire par les citoyens qui habitent ces quartiers et les conseillers généraux et le maire seront élus par l'ensemble des électeurs de la municipalité.

Carte de la région et division en quartiers



Nom de la nouvelle municipalité APPEL DE PROPOSITIONS

En premier lieu, il est important de préciser que **les noms des communautés actuelles, des municipalités et des DSL, ne vont pas disparaître et que les adresses civiles et postales ne vont pas changer** et demeureront les mêmes dans le futur.

Il est toutefois nécessaire de choisir un nom pour la nouvelle municipalité qui va regrouper toutes les municipalités et les DSL de notre région (Entité 11). Les citoyens sont donc invités à soumettre des suggestions au comité de transition pour choisir le nom de notre nouvelle municipalité. Veuillez noter que ceci n'est pas un concours et que le comité peut décider de retenir ou de ne pas retenir un nom proposé ou d'utiliser d'autres techniques pour l'identification du nom de la municipalité. Toutes les propositions de noms doivent être acheminées au plus tard le 2 mai et inclure un bref descriptif (maximum de 100 mots) des raisons qui motivent le choix de ce nom. Les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse NouveauNom11@gmail.com ou en les déposant dans les boîtes à cet effet dans les édifices municipaux. 📍

Les critères suivants, sans être exhaustifs, sont proposés par le comité pour le choix du nom:

- Nom qui n'est pas utilisé dans une autre municipalité ou région au N.-B. (en version française ou anglaise)
- Nom qui s'inspire du patrimoine ou de l'histoire de la région
- Nom qui permet de créer un dynamisme pour la nouvelle municipalité
- Nom qui est facile à prononcer par l'ensemble des citoyens
- Nom qui permet de faire rayonner la culture et l'identité de nos communautés
- Nom qui est rassembleur pour toutes les communautés, tous les coins de la nouvelle municipalité
- Nom qui s'inspire de la faune ou de la nature de la région
- Nom qui favorise le développement économique et communautaire
- Nom qui identifie ou qui est inspiré de la topographie, la géographie ou des caractéristiques naturelles
- Nom qui est respectueux des Premières Nations

Les prochaines étapes

Le choix de la personne qui assumera le poste de la direction générale de la nouvelle municipalité, qui se fera par l'entremise d'un processus d'embauche public, ainsi que l'élaboration du budget sont certainement les étapes les plus importantes auxquels participera le comité de transition dans les prochains mois et qui nous mèneront ensuite aux élections municipales du 28 novembre prochain. Le comité prévoit communiquer à nouveau avec les citoyens dans les prochains mois, via une infolettre comme celle-ci, pour les tenir informés des nouveaux développements. Entre temps, il est possible d'avoir accès à davantage d'information en accédant à la section réservée à l'Entité 11 sur le site internet créé par le gouvernement du N.-B., soit : [NB Dynamique](#).